



UFR STAPS



CONSEIL UFR 21 mars 2019 Compte rendu

Membres présents :

- Isabelle SIEGLER, Pia HENAFF-PINEAU, Norine COUSSOT, Patricia DURAND, Michel Ange AMORIM, Michel DESBORDES, François COTTIN, Jean- François ALLIRAND, Dominique CHARRIER, Thomas DEROUCHE, Victor SODANO, Simon BASTIDE,

Membres représentés :

- Christine LE SCANFF, Jean Charles CARETTI, Noémie PAGANI, Michel BOURNAT, Steve JEANVILLE, Julie ETCHEVERRY-BOURNAT,

Membres excusés :

- Agnès OLIVIER, Bernard ANDRE, Beatrice RODRIGUEZ, Patrick MAUPU,

Membres de la direction :

- Nadine PETRILLI, Nathalie JACOB-RIGHINI

1 Vote du CR du Conseil du 13 décembre 2018

Voté à l'unanimité.

2 Validation de l'offre de DU

Cf : documents en PJ

F.Cottin pose la question de la possibilité de développer des blocs de formation qui permettent de valider un DU (en cumulant différents blocs de plusieurs DU).

Idée : regroupe plusieurs DU pour permettre des UE.

Alain Hamaoui répond qu'il est difficile de créer des passerelles et de mutualiser du fait de l'incompatibilité des enseignements.

Michel Desbordes pose la question du coût du nouveau DU « posture, mouvement, santé » et de la façon dont sont calculées les recettes. Il y a lieu de prendre en compte l'ensemble des coûts pour obtenir un coût « complet ».

Pia Hénaff Pineau rebondit sur la question des ressources (les DU doivent apporter des recettes mais sont très chronophages et dépensières en terme de ressources).

La recette doit être calculée en fonction du réel coût de fonctionnement de la formation (coût de service : coût enseignement + fluides + amortissement ...).

Thomas Deroche s'inquiète des ressources humaines dans les formations et s'interroge sur la possibilité de conditionner l'engagement des enseignants dans les enseignements de DU à la réalisation de leur service complet dans les mentions de licence et de master STAPS de la formation.

Les heures enseignées en DU seraient donc nécessairement des HCC.

Michel Ange pose la question du suivi et de l'évaluation des formations DU : les étudiants reviennent-ils ensuite faire un master, quel réel intérêt à moyen terme pour l'Université, quel investissement de l'UFR ?

Vote à l'unanimité du DU « prise en charge préventive du sportif ».

Pour le DU « posture, mouvement, santé », avis favorable selon les conditions suivantes : test d'une année : si moins de 14 inscrits, pas d'ouverture du DU.

Si ouverture à 14 étudiants à minima, nécessité d'une analyse au bout d'une 1ere année.

3 / DU ESPE

Nécessité d'acter le « renouvellement » de ces DU dans le cadre du passage Paris Sud à Paris Saclay.

Pas de coût de formation et pas de recette.

Vote à l'unanimité.

4 / Budget

Validation de la présentation du budget 2018 à l'unanimité.

Question de pilotage du budget : se poser chaque année la question du bien-fondé des dépenses, des nouvelles initiatives...

Cette année, le budget rectificatif sera voté en septembre.

En 2019, dialogue de gestion politique en mai et financier en septembre pour le budget 2020.

Nécessité d'avoir une présentation du budget de fonctionnement sur les 3 dernières années, relativement au nombre d'étudiant.

En amont, se mettre d'accord sur les étudiants que l'on prend en compte (formation initiale, DU, formation continue).

Vote du budget 2019 à l'unanimité.

5 / Subvention Event Sport :

Event Sport est une association qui permet de donner de la souplesse budgétaire à l'organisation des activités événementielles (semaines à thèmes, séjours...) du SUAPS.

Conséquence CEVC : proposer plus d'activités de façon à ce que chacun puisse pratiquer dans chaque lieu de UPSUD.

La subvention est votée à l'unanimité.

Demande de Pia Hénaff Pineau afin qu'il y ait un temps de réflexion sur le devenir du SUAPS (actuel (composante de l'UFR STAPS) dans le cadre de Paris Saclay et se poser les bonnes questions afin de prendre les décisions collectives en connaissance de cause.

Victor Sodano pose la question déjà évoquée de la proposition de baisse du coût de la licence FFSU pour l'ensemble des étudiants Staps inscrits à la FFSU par la CEVC via le SUAPS.

Le budget actuel ne le permet pas et la baisse ne concernera cette année que les étudiants inscrits au SUAPS.

6 / Travaux de recherche - point d'information :

Evolution de l'utilisation futures des espaces pédagogiques : la salle 123, impactée, conséquemment aux travaux préalables.

Quid des nouveaux espaces de formation en remplacement ?

Pia Hénaff Pineau déplore que cette information et ces propositions de travaux n'aient pas été présentés en amont et décidés collégialement par le Conseil d'UFR.

En parallèle, projet de déménagement au 470, en remplacement du 236.

Plusieurs questions :

Nécessité de savoir en amont quelles formations se déplacent au 470, quels secrétariats, quels gestionnaires, quels travaux, quand doit se faire le déménagement, quand le 236 doit être vidé, quand seront prévus les déplacements et les personnels ?

Il est essentiel de prendre en compte les différentes contraintes (humaines, matérielles, financières, calendaires...) afin de gérer cette mutation dans de bonnes conditions.

7 / Postes second degré

Pia Hénaff pineau et Dominique Charrier précisent la grande difficulté de l'UFR suite aux 2 postes non publiés en seconde campagne.

Questionnement sur la façon selon laquelle cela a été décidé, sans concertation des instances internes (conseil des formations, conseil UFR).

Pia Hénaff Pineau précise que l'expertise nécessaire sur ces postes fait que l'on ne peut pas envisager de positionner des doctorants sur ces postes.

Demande à François Cottin de négocier en urgence au moins 1 des 2 postes et notamment sur le profil « foot ».

8 / Quid de la piscine universitaire :

Patricia Durand demande où en est le projet piscine universitaire suite au conseil du 13 décembre 2018.

Projet validé.

L'Université a validé et acté auprès du maire de Gif sa participation financière au fonctionnement du projet, comme souhaité lors du conseil de décembre 2018.

9/ Questions diverses :

Dominique Charrier remonte des questions des personnels sur le déménagement au 470, les conditions de la mutation et de l'organisation future :

- Quid des formations qui doivent déménager ?
- Quid des personnels alors que l'inverse leur a été dit lors du Conseil d'UFR de décembre 2018,
- Quid de la concertation ?
- Quid des travaux qui seront opérés au 470 afin d'accueillir au mieux les nouveaux utilisateurs ?
- Quid du budget relatif ?
- Quid du calendrier très contraint ?
- Quid de l'organisation des inscriptions en juillet ?

François Cottin répond qu'un 1^{er} temps de présentation et de concertation est prévu le mercredi 27 mars avec les personnels.

Nathalie JACOB RIGHINI indique que les inscriptions se feront au 335, probablement dans la salle 126, il n'est effectivement pas envisageable de faire autrement.

Patricia Durand demande s'il existe un calendrier prévisionnel des conseils d'UFR sur l'année.

Il est indiqué que le prochain Conseil d'UFR se tiendra le jeudi 11 avril à partir 13h30.

La séance est levée à 17h40.